Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260624-2026_24_JUN_18-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 38

Ayant donné procuration : 4

Absent : 1

Votants : 42

Date de convocation
18 juin 2026

Le 24 juin 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Charlotte GIANNOLI, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Laurent LUTSE pouvoir à Marc PICQUETTE
Alain ATLAN pouvoir à Lucile MOGLIA
Jules ROOS pouvoir à Emma POEDRAS
Stéphane L'HER pouvoir à Thibaut LE HINGRAT

Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir
Bernard CROGUENNEC

Secrétaire de séance
Caroline DANIEL

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260624-2026_24_JUN_18-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

République Française

Séance du 24 juin 2026
Rapporteur : Mme MOGLIA

Conseil municipal

Délibération

18 - Santé-handicap - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelle) - 2ème tranche

Exposé des motifs

Dans le cadre de la politique municipale en matière de soutien aux associations, la Commission d'attribution des subventions aux associations a examiné, lors de la séance du 11 mai 2026, les demandes de subventions de fonctionnement et exceptionnelle concernant le secteur santé-handicap au titre de l'année 2026.

Il est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations, présentées dans le tableau 1 ci-annexé, pour un montant global de 5 150 €.

Il est également soumis à l'approbation du Conseil municipal l'attribution d'une subvention exceptionnelle, présentée dans le tableau 2 ci-annexé :

- 1 000 € à l'association UNAFAM pour l'organisation d'un colloque à Saint-Brieuc.

Il est précisé que les propositions de subvention tiennent compte :

- de la détermination d'un plancher de subvention, fixé à 100 € ;
- des aides en nature attribuées aux associations logées ;
- de la situation financière des associations.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L. 2121-29 ;

Vu l'avis de la Commission d'attribution des subventions aux associations ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations du secteur santé-handicap conformément au tableau n° 1 ci-annexé, pour un montant total de 5 150 €.

DÉCIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association UNAFAM du secteur santé-handicap d'un montant global de 1 000 €.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 38	Pouvoirs : 4	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260624-2026_24_JUN_18-DE

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Caroline DANIEL

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)